

Exemples d'application des aides à l'emploi

Aide temporaire à l'emploi et Aide exceptionnelle à l'emploi



Contrats de travail dont l'exécution débute au plus tôt le 01/07/2021 et s'achève au plus tard le 31/12/2021.

Aide temporaire à l'emploi Guso



Application sur les cotisations et contributions dues hors prélèvement à la source (PAS) :

- 120 € maximum par DUS et par jour travaillé,
- Dans la limite de 600 € maximum par employeur sur la période du dispositif.

Aide exceptionnelle à l'emploi versée par le GIP Cafés Cultures*



Après application de l'aide temporaire à l'emploi Guso, l'employeur peut percevoir cette aide en complément :

- En fonction du nombre de salariés par jour,
- Dans la limite de 2 000 € par employeur sur la période.
- Dans la limite du barème forfaitaire ci-dessous :

Nombre de salariés par jour	Barème forfaitaire
1	77 €
2	194 €
3	321 €
4	475 €
5	644 €
6	773 €
7	901 €
8	1 030 €
9	1 158 €
10	1 287 €
11	1 417 €
12 et +	1 545 €

*Les démarches sont à effectuer sur gipcafescultures.fr

Exemple 1

La Commune LA VIE EST BELLE organise un bal le 14/07/2021 et emploie un groupe de musique

- **Nombre de salariés** : 6
- **Salaire brut** ¹ : 160€ par salarié / 1 jour travaillé
- **Total cotisations et contributions hors PAS** ³ **pour la prestation** : 755,10€ (125,85€ par salarié / 1 jour travaillé)
- **Coût global de la prestation** ² : 1499,76€ (249,96€ par salarié / 1 jour travaillé)

ÉTAPES	MONTANTS ACCORDÉS
1. Aide temporaire à l'emploi Guso	600 €
2. Aide exceptionnelle à l'emploi versée par le GIP Cafés Cultures	173 €

L'aide est versée dans la limite de 120€ par déclaration et de 600€ sur la période du dispositif.

Barème de l'aide exceptionnelle pour 6 artistes : 773 €
Après déduction Aide temporaire à l'emploi, l'aide versée par le GIP est de 173€ (773 € - 600€)

Exemple 2

La SARL L'ORAGE organise un concert le 02/07/2021 et emploie une chanteuse-musicienne

- **Nombre de salariés** : 1
- **Salaire brut** ¹ : 160€ par salarié / 1 jour travaillé
- **Total cotisations et contributions hors PAS** ³ **pour la prestation** : 117,35€ par salarié / 1 jour travaillé
- **Coût global de la prestation** ² : 241,46€ par salarié / 1 jour travaillé

ÉTAPES	MONTANTS ACCORDÉS
1. Aide temporaire à l'emploi Guso	117,35 €
2. Aide exceptionnelle à l'emploi versée par le GIP Cafés Cultures	0 €

L'aide est versée dans la limite de 120€ par déclaration et de 600€ sur la période du dispositif.

Barème de l'aide exceptionnelle pour 1 artiste : 77 €
Cette aide ne s'applique pas car le montant forfaitaire est inférieur au montant déjà versé par le Guso.

Exemple 3 : L'association VACANCES organise un festival sur trois jours

Premier jour (25 juillet 2021)

- **Nombre de salariés** : 6
- **Salaire brut** ¹ : 106€ par salarié / 1 jour travaillé
- **Total cotisations et contributions hors PAS** ³ pour la prestation : 466,56€ (77,76€ par salarié / 1 jour travaillé)
- **Coût global de la prestation** ² : 959,88€ (159,98€ par salarié / 1 jour travaillé)

ÉTAPES	MONTANTS ACCORDÉS
1. Aide temporaire à l'emploi Guso	466,56 €
2. Aide exceptionnelle à l'emploi versée par le GIP Cafés Cultures	306,44 €

L'aide est versée dans la limite de 120 € par déclaration et de 600 € sur la période du dispositif.

Barème de l'aide exceptionnelle pour 6 artistes : 773 €
Après déduction Aide temporaire à l'emploi, l'aide versée par le GIP est de 306,44 € (773 € - 466,56€)

Deuxième jour (31 juillet 2021)

- **Nombre de salariés** : 6
- **Salaire brut** ¹ : 106€ par salarié / 1 jour travaillé
- **Total cotisations et contributions hors PAS** ³ pour la prestation : 466,56€ (77,76€ par salarié / 1 jour travaillé)
- **Coût global de la prestation** ² : 959,88€ (159,98€ par salarié / 1 jour travaillé)

ÉTAPES	MONTANTS ACCORDÉS
1. Aide temporaire à l'emploi Guso	133,44 €
2. Aide exceptionnelle à l'emploi versée par le GIP Cafés Cultures	639,56 €

Plafond Guso sur la période et par employeur : 600€
Après déduction aide de 466,56€ accordée pour le 1^{er} spectacle.

Barème de l'aide exceptionnelle pour 6 artistes : 773 €
Après déduction Aide temporaire à l'emploi, l'aide versée par le GIP est de 639,56 € (773 € - 133,44 €)

Troisième jour (2 août 2021)

- **Nombre de salariés** : 6
- **Salaire brut** ¹ : 106€ par salarié / 1 jour travaillé
- **Total cotisations et contributions hors PAS** ³ pour la prestation : 466,56€ (77,76€ par salarié / 1 jour travaillé)
- **Coût global de la prestation** ² : 959,88€ (159,98€ par salarié / 1 jour travaillé)

ÉTAPES	MONTANTS ACCORDÉS
1. Aide temporaire à l'emploi Guso	0 €
2. Aide exceptionnelle à l'emploi versée par le GIP Cafés Cultures	773 €

Plafond Guso par employeur de 600€ atteint :
1^{er} spectacle : 466,56 €
2^e spectacle : 133,44 €

Barème de l'aide exceptionnelle pour 6 artistes : 773 €

Aide forfaitaire GIP sur la base du barème forfaitaire dans la limite de 2000 € par employeur sur la période.

L'Association VACANCES a déjà bénéficié de 1 719 € au titre de l'aide forfaitaire GIP :

1^{er} spectacle : 306,44 €

2^e spectacle : 639,56 €

3^e spectacle : 773 €

Il lui reste 281 € pour une nouvelle demande au GIP Cafés Cultures.

¹ Salaire brut = salaire net + part salariale des cotisations

² Coût global de la prestation = salaire(s) net(s) + cotisations et contributions parts patronales et salariales

³ PAS = Prélèvement À la Source